

LE JOUR, 1947
6 Novembre 1947

JUSTICE INJUSTE

On entend parler au Liban depuis des années d'aveux arrachés par la violence à des inculpés. « L'autorité compétente » n'a pas bonne réputation. Qu'on la juge témérement ou qu'on la calomnie c'est possible ; mais il semble que, plus d'une fois, des témoignages de poids soient venus confirmer des indices et des rumeurs.

Au temps de l'ancienne Sûreté, on se servait dit-on du courant électrique ou d'autres moyens délicats ou brutaux, d'une sorte ou l'autre. De points divers du territoire arrivaient d'assez sinistres échos. Qu'il en soit resté plus qu'un souvenir, nous ne sommes pas loin de le croire. Et nous élevons ici la voix pour que cessent des pratiques intolérables.

Le temps cruel de la grande question, du chevalet, de la poire d'angoisse et d'autres aménités de ce genre est passé. Il est vrai que des tortures diverses, des tortures très modernes, psychologiques et scientifiques, ont au cours du dernier quart de siècle été découvertes dans de grands pays et appliqués avec art. Ce qu'on en lit glace d'horreur et donne le cafard pour des mois. Des montagnes en seraient ébranlées. Des visions nouvelles sont nées dans les sombres allées du jardin des supplices ; (ce ne sont pas les références qui manquent). Mais ceci ne justifie pas cela. Et nous ne consentirons jamais, au Liban, à l'usage même tempéré d'aucune de ces horribles choses.

Déjà, nous nous trouvons humiliés qu'on en parle. Et qu'on mette ici parfois au compte de fonctionnaires et de magistrats d'un certain rang, des procédés qui les rattacheraient en droite ligne, si c'était vrai, aux temps barbares.

Remarquons qu'on se heurte, parfois, chez des personnes qui pourtant ne ont pas entièrement dépourvues de sensibilité, à une mentalité qui déconcerte. Elle voudraient démontrer qu'il n'y aurait pas de justice si les coups ne venaient pas encourager les aveux. Nous n'oublions pas que cent ans et plus après Jean Racine et Jean de La Fontaine à peu près toute l'Europe raisonnait ainsi. Mais il faut maintenant se faire une raison et renoncer à une façon de voir qui n'honore pas l'humanité.

Quand les juges ont recours à la torture, il est naturel qu'en s'endurcissant ils s'abêtissent. C'est la règle du moindre effort. Nous aimons mieux pour notre part faire confiance à la perspicacité, à l'expérience, à l'intelligence. Il y a déjà trop de coupables en liberté par la tolérance incompréhensible des pouvoirs publics, pour qu'on prenne encore le risque de maltraiter des innocents.